

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2855

14 novembre 2013

### SOMMAIRE

Bathsheba S.A. ....	136994	GS Billboard Lux II S.à r.l. ....	137014
Bilco Limited, S.A. ....	136994	GS Billboard Lux S.à r.l. ....	137013
Bio Bacteries Lux S.à r.l. ....	137028	GSCP Sigma (Lux) II S.à r.l. ....	137014
Diajewel S.A. ....	137033	GSCP VI AA Two Holding S.à r.l. ....	137015
Eckmul ....	137033	GS Quadrat Holding S.à r.l. ....	137013
Enterprise Systems Technologies S.à r.l. .....	137034	Guineu Immobles Luxembourg S.A. ....	137022
Entreprise Kuhn ....	137033	HellermannTyton S.à r.l. ....	137020
European Retail Asset Management (ERAM) S.à r.l. ....	137028	HellermannTyton S.à r.l. ....	137018
Farco S.A. ....	137014	Hemlock (Lux) S.à r.l. ....	137022
Finimmo Property 1 S.A. ....	137000	Holdco 1 Citygate S.à r.l. ....	137021
Finsetco S.A. SPF ....	137000	Home Group Europe ....	137021
Finviande S.A. ....	137022	Hubertus Tours GmbH ....	137021
Frabelvian S.A. ....	137001	Husting et Reiser S.A. ....	137026
FR Plasco Holdings Sàrl ....	137000	IT Expertise and Solutions ....	137021
FS Management 4 S.à r.l. ....	137001	Otolux S.A. ....	137037
Fulcrum Ucits SICAV ....	137001	Pala HoldCo (Luxembourg) II S.à r.l. ....	137034
Fysis Holding S.à r.l. ....	136994	Pallieter SPF S.A. ....	137040
GDI A.G. ....	137000	Parque Principado S.à r.l. ....	137037
Generali Fund Management S.A. ....	137001	Passion Pneu Europe S.A. ....	137037
Geosh Consolidated Assets S.à r.l. SPF ..	137002	P.C.I. Services S.à.r.l. ....	137037
Getin International S.à r.l. ....	137013	Permotio International Learning S.à r.l. .....	137036
Global Sir S.à r.l. ....	137018	Pictet Sicav II ....	137040
Global Telecom S.à r.l. ....	137012	Project Bird Holding II S.à r.l. ....	137027
Global Telecom S.à r.l. ....	137012	ProLogis UK Developments S.à r.l. ....	137040
Golami Europe S.A. ....	137022	Property Trust Luxembourg 1 S.à r.l. ....	137027
GO Lux S.à.r.l. SPF ....	137015	Public Communications S.à r.l. ....	137040
Grund Investment S.A. ....	137015	Sequoia S.à.r.l. ....	137030
		Xgnum S.à r.l. ....	137033

**Bilco Limited, S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.  
R.C.S. Luxembourg B 117.765.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 octobre 2013*

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société Bilco Limited S.A., tenue au siège social en date du 9 octobre 2013, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1° Révocation du mandat d'un administrateur:

- Monsieur Victor Manuel SUÁREZ PÉREZ, avec effet immédiat.

2° Nomination d'un nouvel administrateur:

- Solero S.A., avec siège social à 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, L-2210 Luxembourg, pour une durée de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bilco Limited S.A.

Référence de publication: 2013141799/16.

(130173454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

**Bathsheba S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 144.189.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013141796/10.

(130173331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

**Fysis Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 180.719.

STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the first of October.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) Mr. Isaac TRUZMAN MELUL, born on April 25<sup>th</sup>, 1959 in Melila -Spain, residing at Via Tesserete, 69, CH-6942 Savosa, Switzerland,

here represented by Mr Marc KOEUNE, economist, with professional address at 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 17<sup>th</sup> September 2013.

2) The company MILANO FIDUCIARIA S.R.L., with registered office at Via Correggio, 3, I-20149 Milano, Italy, here represented by Mr Marc KOEUNE, above qualified,

by virtue of a proxy given in Milano on 19<sup>th</sup> September 2013.

The aforesaid proxies, being initialled "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the notary to draw up the following deed of incorporation of a "société à responsabilité limitée" which he declares to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

**Art. 1.** There is hereby established a company in the form of a "société à responsabilité limitée" which will be governed by the laws relative to such an entity (below "The Company"), and in particular the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 regarding commercial companies, as amended (below "The Law"), as well as by the articles of association of the Company (below "the articles of association").

**Art. 2.** The company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, estate or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, or any undertakings and companies, as well as the management and

development, permanent or temporary, of the portfolio created for this purpose, as far as the company shall be considered as a "Société de Participations Financières", according to the applicable provisions.

The company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favor its development or the extension of its operations and to purchase, hold, develop real estate, building plot included.

**Art. 3.** The company is incorporated for an unlimited duration.

**Art. 4.** The company will have the name: "FYSIS HOLDING SARL".

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg through a resolution of an extraordinary general meeting of partners deliberating in the manner provided for amendments to these articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the same borough by a resolution of the board of managers.

The company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred shares (12.500) having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

The company may repurchase its own shares.

However, the repurchase may be decided only insofar as distributable reserves are available for the purchase price. The resolution of the partners to repurchase the shares will be taken by an unanimous vote of the partners representing all the share capital, gathered in shareholder's meeting and will involve a reduction of the share capital by cancellation of the repurchased shares.

**Art. 7.** Without prejudice to the provisions of article 6, the share capital may be changed at any time by a resolution of the sole partner or by a resolution of the general shareholder's meeting, in accordance with provisions of article 14 of the present articles of association.

**Art. 8.** Each share gives its holder a right over the assets and the profit of the company, in proportion with the total of shares representing the corporate capital.

**Art. 9.** The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

The shares of the Company are indivisible, since only 1 (one) owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative in the Company.

**Art. 10.** Supposing there is only a sole partner the shares held by this one are freely transferred.

Supposing there are several partners, the shares held by each of them are freely only for the application of what is prescribed by the article 189 of the Law.

**Art. 11.** The company shall not be dissolved following the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The managers are not necessarily managing partners. The managers are revocable "ad nutum".

The managers will be part of class A or class B. The relevant power of signature A or B will be given by the shareholders' meeting at the same time of the appointment.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented, each decision to be adopted being subject to the affirmative vote of a class A manager and of a class B manager.

The managers may vote in writing including letter, telegram, telefax, e-mail as well as by teleconference. If resolutions are taken by teleconference, they shall be recorded in minutes and signed by all managers participating at the meeting. A written resolution, approved and signed by all the managers shall have the same effect as a resolution taken at a meeting of the board of managers. Resolutions of the Board of Managers may also be taken by circular way.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of these articles shall have been complied with.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of appointment and any other relevant conditions of his agency.

The company shall be bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

**Art. 13.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company.

**Art. 14.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he/she owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares she/he holds. The collective decisions are only validly taken insofar they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital.

However, resolutions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

**Art. 15.** The Company's financial year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

**Art. 16.** Each year, as of the 31<sup>st</sup> of December, the manager or in case of plurality of managers, the board of managers prepares the inventory, the balance sheet and the profit and loss account of the Company in accordance with the Law.

Each shareholder may inspect the inventory, the balance sheet and the profit and loss account at the registered office of the Company.

**Art. 17.** The gross profits of the Company resumed in the balance sheet, after deduction of the general expenses, depreciation and charges represents the net profit of the Company. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partners in proportion to the amount of Company's share capital held.

Interim dividends may be paid at any time, subject to the respect of the following conditions:

1. Interim accounts shall be drawn-up by the manager or the board of managers;
2. Interim accounts, profits carried or allocated to an extraordinary reserve y including, shows a benefit;
3. Only the sole shareholder or the general meeting of partners is competent to decide for the distribution of interim dividends;
4. The payment is made by the Company only after assuring that the rights of creditors are not threatened.

**Art. 18.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

**Art. 19.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law as such as this Law has been or may be amended from time to time.

#### *Transitory disposition*

The first financial year shall begin today and end on 31 December 2013.

#### *Subscription - Payment*

The above-mentioned parties have subscribed the shares created as follows:

1) Mr. Isaac TRUZMAN MELUL, above qualified, two thousand five hundred shares . . . . .	2.500
2) The company MILANO FIDUCIARIA S.R.L., above qualified, ten thousand shares . . . . .	<u>10.000</u>
TOTAL: twelve thousand five hundred shares . . . . .	12.500

All the shares were fully subscribed and fully paid-up by payment in cash, so that the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) is now at the disposal of the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Expenses*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

#### *Resolutions of the partners*

- 1) Is appointed as manager of class A:

a) Mr. Isaac TRUZMAN MELUL, born on April 25<sup>th</sup>, 1959 in Melilla -Spain, residing at Via Tesserete, 69, CH-6942 Savosa, Switzerland,

2) Are appointed as manager of class B:

a) Mr. Marc KOEUNE, economist, born on October 4<sup>th</sup>, 1969 in Luxembourg - Luxembourg with professional address at 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

b) Mr. Michael ZIANVENI, lawyer, born on March 4<sup>th</sup>, 1974 in Villepinte -France with professional address at 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Their mandate will expire at the general meeting of partners to be held in the year 2018.

3) The registered office is located at 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and explained to the meeting and to the members of the bureau, each and all known by the undersigned notary, the appearing persons signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille treize, le premier octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

#### **ONT COMPARU:**

1) Monsieur Isaac TRUZMAN MELUL, né le 25 avril 1959, à Melilla, Espagne et domicilié à Via Tesserete, 69, CH-6942 Savosa, Suisse;

ici représenté par Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 17 septembre 2013.

2) La société MILANO FIDUCIARIA S.R.L., ayant son siège social à Via Correggio 3, I-20149 Milan, Italie

ici représentée par Monsieur Marc KOEUNE, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 19 septembre 2013.

Lesdites procurations paraphées "ne varietur" par les parties comparaissant et par le notaire soussigné seront annexées au présent acte pour être déposées auprès des autorités d'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

**Art. 2.** La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination: "FYSIS HOLDING SARL"

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants sont révocables ad nutum.

Les gérants seront de la catégorie A ou de la catégorie B. Lors de la nomination d'un gérant, l'assemblée générale lui donnera pouvoir de signature "A" ou pouvoir de signature "B".

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés, chaque décision devant pour être adoptée recueillir le vote favorable d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Les gérants peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les gérants qui y ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les gérants auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants auront tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes des présents articles aient été respectés.

Le conseil de gérance peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

La Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant de la catégorie A avec un gérant de la catégorie B.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance;
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2013.

#### *Souscription - Libération*

Les comparants précités ont souscrit aux parts sociales créées de la manière suivante:

1) Monsieur Isaac TRUZMAN MELUL, préqualifié, deux mille cinq cents parts sociales . . . . .	2.500
2) La société MILANO FIDUCIARIA S.R.L., préqualifiée, dix mille parts sociales . . . . .	<u>10.000</u>
TOTAL: mille deux cent cinquante parts sociales . . . . .	<u>12.500</u>

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont évalués à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

#### *Résolutions des associés*

- 1) Est nommé gérant de la catégorie A:
  - a) Monsieur Isaac TRUZMAN MELUL, né le 25 avril 1959, à Melilla, Espagne et domicilié à Via Tesserete, 69, CH-6942 Savosa, Suisse;
  - 2) Sont nommés gérants de la catégorie B:
    - a) Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
    - b) Monsieur Michael ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale des associés qui se tiendra en l'an 2018.
- 3) Le siège social de la Société est fixée au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate ici que les parties comparantes ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête desdites parties, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Koeune et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 octobre 2013. LAC/2013/44880. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Référence de publication: 2013142792/298.

(130174093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

---

**FR Plasco Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.368.

---

Suite au changement d'adresse de l'associé unique, FR Plasco Coinvest Ltd., le siège social de l'associé unique de la société est:

190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2013142786/15.

(130174459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

---

**Finsetco S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 173.947.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2013142782/11.

(130174237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

---

**Finimmo Property 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 164.413.

---

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2013.

FINIMMO PROPERTY 1 SA

Référence de publication: 2013142781/11.

(130174030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

---

**GDI A.G., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 155.391.

---

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 8 octobre 2013*

La société PKF ABAX Audit a été révoquée de sa fonction de commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014, la société Kohnen & Associés S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 114.190, avec siège social à L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté, a été nommée commissaire aux comptes de la Société.

Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour GDI A.G.*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013142804/17.

(130174279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

---

**Generali Fund Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 134.555.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une lettre de démission que Monsieur Eric Le Gentil a démissionné, avec effet au 30 juillet 2013, en tant qu'administrateur de la société GENERALI FUND MANAGEMENT S.A., avec siège social au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B134555.

Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Pour extrait conforme

Alex SCHMITT

*Mandataire*

Référence de publication: 2013142793/15.

(130174473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

---

**Fulcrum Ucits SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 132.741.

—  
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance des tiers que Monsieur Antonio Thomas a démissionné de sa fonction d'Administrateur de la société Fulcrum UCITS Sicav en date du 31 Août 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2013.

FULCRUM UCITS SICAV

J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

*Agent domiciliataire*

Référence de publication: 2013142791/15.

(130173941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

---

**FS Management 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 168.297.

Statuts coordonnés, suite à une constatation d'augmentation de capital reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 19 juin 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 19 juillet 2013.

Référence de publication: 2013142790/11.

(130174290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

---

**Frabelvian S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 157.047.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013142787/13.

(130174241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

**Geosh Consolidated Assets S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

**Capital social: EUR 42.847,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 179.251.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second day of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Paragem Assets Holdings Limited, a company incorporated on 23 August 2007 in the British Virgin Islands under the BVI Business Companies Act, 2004, as amended, with registered office at Woodbourne Hall, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, and registered with the BVI Registrar of Corporate Affairs under the number 1411984 (the Company).

THERE APPEARS:

Mr German Viktorovich Oshkordin, the sole shareholder of the Company, residing at Seraphimovicha Str. Building 2, Apt. 328 Moscow, Russia (the Sole Shareholder), hereby represented by Audrey Cubizolles, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of power of attorney given under private seal (the Attorney).

Said power of attorney, after having been initialled ne varietur by the Attorney acting on behalf of the Sole Shareholder and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Meeting, represented as stated here above, requests the undersigned notary to record:

I. that all of the 5,600 (five thousand six hundred) shares of the Company, representing the entire subscribed share capital of the Company are present or duly represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda;

II. that the board of directors of the Company, by written resolutions dated 8 July 2013 (the BVI Board Resolutions), resolved inter alia, (i) to recommend to the Sole Shareholder that the Company relocate as a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, (ii) to take resolutions of the Sole Shareholder of the Company for the purpose of considering the adoption of new articles of association in order to comply with the rules and regulations of the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, (iii) to allow the continuance of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "Geosh Consolidated Assets S.à r.l. SPF" and (iv) that the registered office of the Company be transferred to Luxembourg, each with effect upon the continuance of the Company in Luxembourg;

III. that the Sole Shareholder, by resolutions taken on 8 July 2013 (the BVI Shareholder Resolutions), resolved that the Company relocate as a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and to cease to be a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands;

IV. that the following documents were submitted:

- (i) a certified copy of the certificate of incorporation of the Company issued by the British Virgin Islands authorities;
- (ii) a certified copy of the memorandum and articles of association issued by the British Virgin Islands authorities;
- (iii) a copy of the BVI Board Resolutions;
- (iv) a copy of the BVI Shareholder Resolutions;
- (v) a certified copy of the register of members of the Company; and
- (vi) a certified copy of the balance sheet of the Company dated 16 July 2013 (the Balance Sheet), pursuant to which the net assets of the Company amount to EUR 6,763,218.

V. that the Sole Shareholder intends to pass (or as the case may be, confirms) resolutions on the following items:

1. waiver of the convening notice;

2. transfer of (i) the registered office of the Company and (ii) the place of effective management, the seat of central administration and the seat of central management and control of the Company from the British Virgin Islands to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, without discontinuity of the legal personality of the Company;

3. operation of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg under the form of a private limited liability company (société a responsabilité limitée) organized as a family estate management company (société de gestión de patrimoine familial) under the name of "Geosh Consolidated Assets S.á r.l. SPF";

4. decision to set the share capital of the Company following the migration at forty-two thousand eight hundred and forty-seven euro (EUR 42,847);

5. decision to set the number of shares at forty-two thousand eight hundred and forty-seven euro (EUR 42,847) and to set the nominal value per share at one euro (EUR 1);

6. cancellation of the memorandum of association and full restatement of the articles of association of the Company for the purpose of making them compliant with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg applicable to a private limited liability company (société a responsabilité limitée) organized as a family estate management company (société de gestion de patrimoine familial);

7. appointment as managers (gérants) of the Company for an unlimited period of time:

- Gérard Birchen, employee, born on 13 December 1961, in Esch-sur-Alzette, Luxembourg, whose professional address is at 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class A manager;

- Eriks Martinovskis, employee, born on 12 September 1980, in Ventspils, Latvia, whose professional address is at 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class A manager; and

- German Viktorovich Oshkordin, born on 3 March 1971, in Kalinin, Russia, with professional address at Seraphimovicha Str., Building 2, Apt. 328, Moscow, Russia, as class B manager; and

8. confirmation of the description and consistency of the assets and liabilities of the Company; and

9. miscellaneous.

These facts exposed and recognised as accurate by the Sole Shareholder, the Sole Shareholder passes the following resolutions:

#### *First resolution*

The entire corporate share capital of the Company being present or represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder represented considering himself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to confirm, as per the BVI Board Resolutions and the BVI Shareholder Resolutions, the transfer of, and hereby transfer (i) the registered office of the Company and (ii) the place of effective management, the seat of central administration and the seat of central management and control of the Company from Woodbourne Hall, Road Town, Tortola, British Virgin Islands to 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, the effect of which will not create a new legal entity or prejudice or affect the continuation of the legal personality of the Company which shall remain one and the same body corporate and, as a result, shall continue as if it had been incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

The Sole Shareholder resolves, with immediate effect, to change the registered office of the Company to 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves that, as per the BVI Board Resolutions and the BVI Shareholder Resolutions, with immediate effect, the Company shall continue in the Grand Duchy of Luxembourg under the form of a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized as a family estate management company (société de gestion de patrimoine familial) under the name "Geosh Consolidated Assets S.á r.l. SPF".

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder confirms the description and consistency of the assets and liabilities of the Company as resulting from the Balance Sheet.

The Sole Shareholder confirms that the net assets of the Company are valued at least forty-two thousand eight hundred and forty-seven euro (EUR 42,847).

The Sole Shareholder resolves to set the share capital of the Company following the continuation at forty-two thousand eight hundred and forty-seven euro (EUR 42,847).

#### *Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to set the number of shares of the Company at forty-two thousand eight hundred and forty-seven (42,847) and to set the nominal value per share at one euro (EUR 1).

The Sole Shareholder notes that as a consequence, (i) the current share capital of the Company is fixed at forty-two thousand eight hundred and forty-seven euro (EUR 42,847), represented by forty-two thousand eight hundred and forty-

seven (42,847) shares having a nominal par value of one euro (EUR 1) each and that (ii) Mr German Viktorovich Oshkordin owns forty-two thousand eight hundred and forty-seven (42,847) shares having a nominal par value of one euro (EUR 1).

#### *Sixth resolution*

The Sole Shareholder resolves, with immediate effect, to confirm, with effect from the execution of the present deed, the cancellation of the memorandum of association of the Company and to fully restate the articles of association of the Company for the purpose of making them compliant with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg applicable to a private limited liability company (société a responsabilité limitée) organized as a family estate management company (société de gestion de patrimoine familial), and by way of consequence to exclude the existing memorandum of association and bye-laws of the Company, so that they now read as follows:

« **Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société a responsabilité limitée) under the form of a family estate management company (société de gestion de patrimoine familial) by the name of "Geosh Consolidated Assets S.à.r.l. SPF" (the Company).

**Art. 2. Corporate object.** The Company has for exclusive object the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets, such as the financial instruments in the sense of the law of August 5<sup>th</sup>, 2005 concerning the contracts of financial guarantee, and the cash and the assets of whatsoever form, held in an account, with the exception of any commercial activity.

The Company may hold a participating interest in a company at the sole condition that it will not interfere in its management.

The Company will take any measures to protect its rights and will carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining however within the limits established by the Law of May 11<sup>th</sup>, 2007 concerning the creation of a "société de gestion de patrimoine familial" (SPF Law).

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Registered office.** The registered office is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at forty-two thousand eight hundred and forty-seven euro (EUR 42,847), represented by forty-two thousand eight hundred and forty-seven (42,847) shares having a nominal value of one euro (EUR 1) per share each.

**Art. 6. Amendments to the share capital.** The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

**Art. 7. Profit sharing.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 8. Indivisible shares.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9. Transfer of shares.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent one hundred per cent of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent one hundred per cent of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

**Art. 10. Redemption of shares.** The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

**Art. 11. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or Bankruptcy of the shareholders.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company.

**Art. 12. Management.** The Company is managed by one or more managers.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers comprising 2 (two) class A managers (who must be Luxembourg resident) and 1 (one) class B manager.

The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted unanimously by the shareholders.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of 1 (one) class A and 1 (one) class B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, any manager may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating manager will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented, including the approval of the class B manager. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers including always the class B manager.

A chairman pro tempore of the board of managers shall be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

**Art. 13. Liability of the manager(s).** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14. General meetings of the shareholders.** General meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting given at least 7 (seven) days in advance. Such notice may be waived by the unanimous consent of the Shareholders.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

**Art. 15. Shareholders' voting rights, Quorum and Majority.**

The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by all the shareholders unanimously.

Resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act

**Art. 16. Financial year.** The Company's year starts on the 1 January and ends on 31 December of each year.

**Art. 17. Financial statements.** Each year, with reference to 31 December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 18. Appropriation of profits, Reserves.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distributions it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company unanimously; and

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

**Art. 19. Liquidation.** At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 20. Statutory auditor - External auditor.** In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

**Art. 21. Reference to legal provisions.** Reference is made to the provisions of the Companies Act and the SPF Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles."

#### *Seventh resolution*

The Sole Shareholder resolves to confirm the appointment of and, to the extent necessary, to appoint the following persons, with immediate effect and for an unlimited duration, as new managers of the Company:

- Gérard Birchen, employee, born on 13 December 1961, in Esch-sur-Alzette, Luxembourg, whose professional address is at 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class A manager;

- Eriks Martinovskis, employee, born on 12 September 1980, in Ventspils, Latvia, whose professional address is at 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class A manager; and

- German Viktorovich Oshkordin, born on 3 March 1971, in Kalinin, Russia, with professional address at Seraphimovicha Str., Building 2, Apt. 328, Moscow, Russia, as class B manager.

Further to the above mentioned appointments, the Sole Shareholder acknowledges that the board of managers of the Company will thus be composed as follows:

- Gérard Birchen, employee, born on 13 December 1961, in Esch-sur-Alzette, Luxembourg, whose professional address is at 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class A manager;

- Eriks Martinovskis, employee, born on 12 September 1980, in Ventspils, Latvia, whose professional address is at 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class A manager; and

- German Viktorovich Oshkordin, born on 3 March 1971, in Kalinin, Russia, with professional address at Seraphimovicha Str., Building 2, Apt. 328, Moscow, Russia, as class B manager.

#### *Eighth resolution*

The Sole Shareholder confirms that the Company, without limitation or exception, continues to own all of its assets and to be obliged by all of its liabilities and commitments notwithstanding the continuation of its registered office, place of effective management, seat of central administration and seat of central management and control in the Grand Duchy of Luxembourg.

The Sole Shareholder finally confirms that, as per the balance sheet of the Company:

1. the net assets of the Company amount to six million seven hundred and sixty-three thousand two hundred and eighteen euro (EUR 6,763,218); and

2. the share capital of the Company amounts to forty-two thousand eight hundred and forty-seven euro (EUR 42,847) represented by forty-two thousand eight hundred and forty-seven (42,847) shares having a nominal par value of one euro (EUR 1) each, which are all owned by Mr German Viktorovich Oshkordin, prenamed.

*Transitory provision*

The first financial year of the Company shall start on the date hereof and it shall end on 31 December 2013.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 3,900.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the Attorney, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the Attorney, the Attorney signs together with the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille treize, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Se tient une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Paragem Assets Holdings Limited, une société constituée le 23 août 2007 selon droit des Iles Vierges Britanniques en accord avec le BVI Business Companies Act de 2004, tel que modifié, ayant son siège social à Woodbourne Hall, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, immatriculée auprès du BVI Registrar of Corporate Affairs sous le numéro 1411984 (la Société).

**COMPARAIT:**

Monsieur German Viktorovich Oshkordin, Associé Unique de la Société, résidant à Seraphimovicha Str. Building 2, Apt. 328 Moscou, Russie (l'Associé Unique).

ici représenté par Audrey Cubizolles, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé (le Mandataire),

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le Mandataire agissant pour le compte de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

L'Assemblée, représentée comme mentionné plus haut, requiert le notaire instrumentant d'acter que:

I. toutes les 5.600 (cinq mille six cent) parts sociales de la Société, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont présentes ou dûment représentées à l'Assemblée, qui est dès lors valablement constituée et autorisée à délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

II. le conseil d'administration de la Société, par résolutions écrites datées du 8 Juillet 2013 (les Résolution du Conseil d'Administration BVI), décide inter alia, (i) de recommander à l'Associé Unique de relocaliser la Société en tant que société constituée en vertu des lois du Grand Duché de Luxembourg; (ii) de prendre les résolutions de l'Associé Unique de la Société dans le but d'envisager l'adoption de nouveaux statuts afin de se conformer aux règles et règlements des lois du Grand Duché de Luxembourg, (iii) de permettre la continuation de la Société dans le Grand Duché de Luxembourg sous le nom "Geosh Consolidated Assets S.à r.l. SPF" et (iv) que le siège social de la Société soit transféré à Luxembourg, chaque décision ayant effet sur la continuation de la Société à Luxembourg;

III. l'Associé Unique, par les résolutions prises le 8 Juillet 2013 (les Résolutions des Associés BVI), a décidé de relocaliser la Société en tant que société constituée en vertu des lois du Grand Duché de Luxembourg et cessera d'être une société constituée en vertu des lois des Iles Vierges Britanniques.

IV. les documents suivants ont été soumis:

- (i) le certificat de constitution de la Société provenant des autorités des Iles Vierges Britanniques
- (ii) le memorandum of association et des articles of association provenant des autorités des Iles Vierges Britanniques;
- (iii) copie des Résolutions du Conseil d'Administration BVI;
- (iv) copie des Résolutions de l'Associé Unique BVI;
- (v) copie certifiée conforme du registre des associés de la Société; et
- (vi) copie certifiée conforme du bilan de la Société au 16 Juillet 2013 (le Bilan), selon lequel l'actif net de la Société s'élève à EUR 6.763.218.

V. l'Associé Unique a l'intention de prendre (ou selon le cas, ratifier) les résolutions portant sur les points suivants:

- 1. renonciation aux formalités de convocation;

2. transfert (i) du siège social de la Société et (ii) le siège de direction effective, le siège de l'administration centrale et le siège de la direction centrale et de contrôle de la Société des Iles Vierges Britanniques à Luxembourg, au Grand Duché de Luxembourg, sans discontinuité de la personnalité juridique de la Société;

3. fonctionnement de la Société au Grand Duché de Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée organisée en société de gestion de patrimoine familial sous le nom "Geosh Consolidated Assets S.à r.l. SPF";

4. décision de fixer le capital social de la Société à la suite de la migration à quarante-deux mille huit cent quarante-sept euros (EUR 42.847);

5. décision de fixer le nombre d'actions à quarante-deux mille huit cent quarante-sept (42.847) et de fixer la valeur nominale par action à un euro (EUR 1);

6. annulation du mémorandum of association et amendement des statuts de la Société dans le but de les rendre conformes aux lois du Grand Duché de Luxembourg applicables à une société à responsabilité limitée organisée en société de gestion de patrimoine familial;

7. nomination des gérants de la Société pour une période illimitée:

- Gérard Birchen, employé, né le 13 décembre 1961 à Esch-sur-Alzette, Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, en tant que gérant de classe A;

- Eriks Martinovskis, employé, né le 12 Septembre 1980 à Ventspils, Lettonie, ayant son adresse professionnel au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, en tant que gérant de classe A;

- German Viktorovich Oshkordin, né le 3 Mars 1971 à Kalinin, Russie, ayant son adresse professionnel au Seraphimovicha Str., Building 2, Apt. 328, Moscou, Russie, en tant que gérant de classe B; et

8. confirmation de la description et de la cohérence de l'actif et du passif de la Société; et

9. divers.

Ces faits exposés et reconnus comme exacts par l'Associé Unique, l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

La totalité du capital social de la Société étant présente ou représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de confirmer, en conformité avec les Résolutions du Conseil d'Administration BVI et les Résolutions des Associés BVI, le transfert de la Société et par la présente transfère (i) le siège social de la Société et (ii) le lieu de gestion quotidienne effective, le siège de l'administration centrale et le siège central de gestion et de contrôle de la Société de Woodbourne Hall, Road Town, Tortola, British Virgin Islands au 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, avec pour effet de ne pas créer une nouvelle entité juridique, de ne pas porter préjudice ou d'affecter la continuité de la personnalité juridique de la Société qui restera une seule et même personne morale et en conséquence se maintiendra comme si elle avait été constituée sous les lois du Grand Duché de Luxembourg.

L'Associé Unique décide, avec effet immédiat, de transférer le siège social de la Société au 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide, en conformité avec les Résolutions du Conseil d'Administration BVI et les Résolutions des Associés BVI, avec effet immédiat, que la Société migre au Grand-Duché de Luxembourg sous la forme juridique luxembourgeoise d'une société à responsabilité limitée organisée sous forme de société de gestion de patrimoine familial, sous le nom de «Geosh Consolidated Assets S.à r.l. SPF».

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique confirme la description et la teneur de l'actif et du passif de la Société, tel qu'il en résulte du Bilan.

L'Associé Unique confirme que l'actif net de la Société est évalué à au moins quarante-deux mille huit cent quarante-sept euros (EUR 42.847).

L'Associé Unique décide d'établir le capital social de la Société suite à la migration, à quarante-deux mille huit cent quarante-sept euros (EUR 42.847).

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de fixer le nombre de parts sociales de la Société à quarante-deux mille huit cent quarante-sept (42.847) et de fixer la valeur nominale par part sociale de quarante-deux mille huit cent quarante-sept euros (EUR 42.847).

L'Associé Unique prend acte qu'en conséquence, (i) le capital social de la Société est fixé à quarante-deux mille huit cent quarante-sept euros (EUR 42.847), représenté par quarante-deux mille huit cent quarante-sept (42.847) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune et que (ii) M. German Viktorovich Oshkordin, détient quarante-deux mille huit cent quarante-sept (42.847) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1.-).

#### *Sixième résolution*

L'Associé Unique décide, avec effet immédiat, de confirmer, à compter du présent acte, l'annulation du memorandum of association de la Société, et de modifier et d'amender les statuts de la Société afin de les rendre conformes aux lois du Grand Duché de Luxembourg applicables à une société à responsabilité limitée organisée sous forme de société de gestion de patrimoine familial, et par voie de conséquence d'exclure le memorandum of association et les statuts existants de la Société, lesquels auront dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée organisée sous forme de société de gestion de patrimoine familial sous la dénomination "Geosh Consolidated Assets S.à r.l. SPF" (la Société)

**Art. 2. Objet social.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La Société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (Loi SPF).

**Art. 3. Durée.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous les lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de quarante-deux mille huit cent quarante-sept euros (EUR 42.847) représenté par quarante-deux mille huit cent quarante-sept (42.847) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

**Art. 6. Modification du capital social.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

**Art. 7. Participation aux bénéfices.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 8. Parts sociales indivisibles.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9. Transfert de parts sociales.** Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

**Art. 10. Rachat de parts sociales.** La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

**Art. 11. Décès, Interdiction, Faillite ou Déconfiture des associés.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 12. Gérance.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants.

Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance composé de 2 (deux) gérants de classe A (qui doivent être résidents luxembourgeois) et 1 (un) gérant de classe B. Les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le(s) gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée à l'unanimité par tous les associés.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont le pouvoir les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature conjointe d'1 (un) gérant de classe A et d'1 (un) gérant de classe B.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérant, tout gérant pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le gérant qui délègue déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, ainsi que le vote de tous les gérants de classe B. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance et toujours les gérants de classe B.

Un président pro tempore du conseil de gérance sera désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore, par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censée avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie de résolutions circulaires sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

**Art. 13. Responsabilité des gérants.** Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14. Assemblées générales des associés.** Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social comme cela doit être précisé dans la convocation à l'assemblée, avec un préavis minimum de 7 (sept) jours. Il peut être renoncé à cette formalité de convocation par un vote unanime des associés.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prise par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

**Art. 15. Droits de vote des associés, Quorum et Majorité.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés à l'unanimité.

Les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

**Art. 16. Année sociale.** L'année sociale de la Société comment le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17. Comptes annuels.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

**Art. 18. Distribution des bénéfiques, Réserves.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire, dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfiques réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfiques reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;
- (iv) il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

**Art. 19. Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20. Commissaire - Réviseur d'entreprises.** Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la Loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

**Art. 21. Référence aux dispositions légales.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi de 1915 et la Loi SPF.»

#### *Septième résolution*

L'Associé Unique décide de confirmer la nomination et, dans la mesure nécessaire, nomme les personnes suivantes, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, en tant que nouveaux gérants de la Société:

- Gérard Birchen, employé, né le 13 décembre 1961 à Esch-sur-Alzette, Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, en tant que gérant de classe A;
- Eriks Martinovskis, employé, né le 12 Septembre 1980 à Ventspils, Lettonie, ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, en tant que gérant de classe A; et
- German Viktorovich Oshkordin, né le 3 Mars 1971 à Kalinin, Russie, ayant son adresse professionnelle au Seraphimovicha Str., Building 2, Apt. 328, Moscou, Russie, en tant que gérant de classe B.

L'Associé Unique reconnaît que suite aux nominations ci-dessus mentionnées, le conseil de gérance de la Société se composera désormais comme suit:

- Gérard Birchen, employé, né le 13 décembre 1961 à Esch-sur-Alzette, Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, en tant que gérant de classe A;
- Eriks Martinovskis, employé, né le 12 Septembre 1980 à Ventspils, Lettonie, ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, en tant que gérant de classe A; et
- German Viktorovich Oshkordin, né le 3 Mars 1971 à Kalinin, Russie, ayant son adresse professionnelle au Seraphimovicha Str., Building 2, Apt. 328, Moscou, Russie, en tant que gérant de classe B.

#### *Huitième résolution*

L'Associé Unique confirme que la Société, sans limitation ou exception, reste propriétaire de tous ses actifs et reste débitrice de tout son passif et ses engagements, malgré la migration de son siège social, de son siège de gestion quotidienne effective, de son siège d'administration centrale et de son siège central de gestion et de contrôle au Grand Duché du Luxembourg.

Enfin l'Associé Unique confirme que, selon le Bilan de la Société:

1. l'actif net de la Société s'élève à six millions sept cent soixante-trois mille deux cent dix-huit euros (EUR 6.763.218); et

2. le capital social de la Société s'élève à quarante-deux mille huit cent quarante-sept euros (EUR 42.847), représenté par quarante-deux mille huit cent quarante-sept (42.847) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1), qui sont détenues par M. German Viktorovich Oshkordin.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social de la Société commencera à la date des présentes et prendra fin le 31 décembre 2013.

*Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de EUR 3.900.-

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du Mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et à date en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au Mandataire, le Mandataire signe avec le notaire, le présent acte.

Signé: A. CUBIZOLLES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 juillet 2013. Relation: LAC/2013/35326. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Référence de publication: 2013142794/561.

(130174003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

**Global Telecom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1538 Luxembourg, 2, Place de France.

R.C.S. Luxembourg B 123.861.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Global Telecom S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013142796/11.

(130174568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

**Global Telecom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1538 Luxembourg, 2, Place de France.

R.C.S. Luxembourg B 123.861.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 6 mars 2013*

1. Monsieur Fabio CECCARELLI a démissionné de son mandat de gérant.
2. Monsieur François BOURGON a démissionné de son mandat de gérant.
3. Monsieur Riccardo MARSILI, né le 27 octobre 1970 à Rome, Italie, ayant son adresse personnelle à L-1538 Luxembourg, 2, Place de France, a été nommé comme gérant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
4. Monsieur David CATALA, né le 19 janvier 1979 à Gand, Belgique, ayant son adresse personnelle à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
5. Monsieur Douwe TERPSTRA, né le 31 octobre 1958 à Leeuwarden, Pays-Bas, ayant son adresse personnelle à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Global Telecom S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013142797/22.

(130174593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

---

**GS Quadrat Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CHF 18.716,70.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 144.570.

---

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 09 août 2013, a décidé d'accepter:

- la démission de Maxime Nino en qualité de gérant de la Société avec effet au 9 août 2013.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 9 août 2013, composé comme suit:

- Marielle STIJGER, gérant
- Dominique LE GAL, gérant
- Michael FURTH, gérant
- Véronique MENARD, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Marielle STIJGER

*Gérante*

Référence de publication: 2013142813/19.

(130174497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

---

**GS Billboard Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 21.027,12.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 157.710.

---

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 09 août 2013, a décidé d'accepter:

- la démission de Maxime Nino en qualité de gérant de la Société avec effet au 9 août 2013.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 9 août 2013, composé comme suit:

- Marielle STIJGER, gérant
- Dominique LE GAL, gérant
- Michael FURTH, gérant
- Véronique MENARD, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Marielle STIJGER

*Gérante*

Référence de publication: 2013142812/19.

(130174500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

---

**Getin International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.342.825,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 122.395.

---

Par résolutions signées en date du 13 septembre 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Géraldine Schmit, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet immédiat.

2. Nomination de Sara Speed, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2016 et qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Référence de publication: 2013142795/16.

(130174354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

---

**GS Billboard Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 122.711,59.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 157.712.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 09 août 2013, a décidé d'accepter:

- la démission de Maxime Nino en qualité de gérant de la Société avec effet au 9 août 2013.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 9 août 2013, composé comme suit:

- Marielle STIJGER, gérant
- Dominique LE GAL, gérant
- Michael FURTH, gérant
- Véronique MENARD, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*  
Marielle STIJGER  
*Gérante*

Référence de publication: 2013142811/19.

(130174501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

---

**GSCP Sigma (Lux) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 2.150.484,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 132.513.

Constituée par devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 septembre 2007, acte publié au Mémorial C no 2606

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GSCP Sigma (Lux) II S.à r.l.  
Marielle Stijger  
*Gérant*

Référence de publication: 2013142814/14.

(130174550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

---

**Farco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 163.757.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 30 août 2013:*

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de changer la composition du Conseil d'Administration et de nommer en tant qu'administrateurs:

- Monsieur Nicolas KILLEN, avec adresse professionnelle au 2, rue de Jargonnant, 1211 Genève 6, aux fonctions d'administrateur A.
- Monsieur Henri REITER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur A;
- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur B;

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2016.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2013142775/21.

(130174070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

**Grund Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 75.590.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Référence de publication: 2013142810/10.

(130174035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

**GSCP VI AA Two Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 132.198.

Constituée par devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 Juillet 2007, acte publié au Mémorial C no 2486

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GSCP VI AA Two Holding S.à r.l.

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2013142816/14.

(130174552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

**GO Lux S.à.r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 180.722.

**STATUTS**

L'an deux mille treize, le treize septembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A comparu:

Monsieur Georges RALLI, domicilié 4, Cours des Bastions, CH-1205 Genève (Suisse), représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'il constitue seul, à savoir:

**Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de «GO Lux S.à.r.l. SPF».

**Art. 4.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision prise à l'assemblée générale des associés.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés. Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société pourra établir tout siège d'activité secondaire, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, que son activité rendra nécessaire.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée. Elle commence à compter du jour de sa constitution. Elle pourra être dissoute avec l'accord des associés représentant les trois quarts du capital social.

## **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros), divisé en 250.000 (deux cent cinquante mille) parts sociales de EUR 1,- (un euro) chacune.

En cas de démembrement de la propriété des parts sociales, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux associés détenteurs de l'usufruit des parts sociales à l'exclusion des associés détenteurs de la nue-propriété des parts sociales; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux associés détenteurs de la nue-propriété des parts sociales à l'exclusion des associés détenteurs de l'usufruit des parts sociales

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée.

**Art. 8.** Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit du conjoint ou des descendants en ligne directe d'un associé. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à toutes autres personnes que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Sauf en cas de cession entre associés ou au profit du conjoint ou des descendants d'un associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans un délai de trente jours à partir de la date de refus de la cession à une personne au profit de laquelle les parts ne sont pas librement cessibles.

Toute cession de parts devra être constatée par acte notarié ou sous seing privé. Dans le dernier cas elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été signifié à la société ou acceptée par elle dans un acte notarié.

**Art. 10.** La Société peut procéder conformément aux dispositions légales au rachat de ses propres parts sociales en application des règles d'évaluation qui seront déterminées par l'Assemblée Générale des associés et en vue d'une réduction de son capital social par annulation des parts sociales ainsi rachetées. Toute décision de rachat par la Société de ses propres parts sociales doit être approuvée par l'assemblée générale des associés statuant à l'unanimité.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 12.** Les créanciers, ayants-droits ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

## **Titre III. Administration, Gérance et Décisions Collectives**

**Art. 13.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à son objet. En cas de pluralité de gérants, la société est engagée par la signature conjointe de deux d'entre eux.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent, chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 16.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 18.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 19.** Tout associé peut prendre au siège de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 20.** Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale et obligatoire jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

#### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 21.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

#### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales, en particulier la loi concernant les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation le premier exercice commence ce jour et finit le trente et un décembre 2014.

##### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

Monsieur Georges RALLI, préqualifié .....	250.000 parts sociales
TOTAL: .....	250.000 parts sociales

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, et libérées entièrement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de deux cent-cinquante mille euros (250.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

##### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et aussitôt l'associé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social se considérant comme réunis en assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

(1). Le nombre de gérant est fixé à un. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

- FMS SERVICES S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg

(2). Le siège social est fixé à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, celui-ci ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 septembre 2013. Relation: EAC/2013/12240. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013142808/127.

(130174180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

---

**Global Sir S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 157.304.

Le domicile de la société GLOBAL SIR S.à r.l. R.C.S. Luxembourg B N° 157304, constituée le 22 octobre 2010 par devant Maître Jean SECKLER, Notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial C N° 184 du 29.01.2011, établi au 10, Boulevard Royal, L-1219 Luxembourg, a été dénoncé le 10.10.2013.

Luxembourg, le 10.10.2013.

CUSTOM S.A.

Référence de publication: 2013142806/11.

(130174094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

---

**HellermannTyton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 33.096.875,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.121.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of the month of September,  
before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

DHC LUXEMBOURG IV S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under Luxembourg law with registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered under number RCS Luxembourg B 121.012 represented by Me Namik Ramic, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 30 September 2013, being the sole shareholder of and holding all twenty thousand (20,000) shares in issue in "HellermannTyton S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée with registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 122.121 and incorporated on 13 October 2006 by deed of the undersigned notary published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") number 78 of 30 January 2007.

The articles of association of the Company were amended for the last time on 13 March 2013 by deed of Me Henri Hellinckx, prenamed, published in the Mémorial number 1188 of 21 May 2013.

The aforementioned proxy, after having been signed *in varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this document to be filed with it with the registration authorities.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

A. The sole shareholder holds all shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

B. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Increase of the issued share capital of the Company by the issue of one million three hundred three thousand eight hundred seventy-five (1,303,875) ordinary shares for a subscription price of twenty-five (25) Euro per ordinary share (being a total subscription price of thirty-two million five hundred ninety-six thousand eight hundred seventy-five Euro (EUR32,596,875) upon the conversion of convertible claims at a conversion ratio of one to one, acknowledgment of payment of the total subscription price of all new shares through conversion of the convertible claims, allocation of an amount equal to the aggregate nominal value of the shares so issued to the issued share capital; consequential amendment of article 5.

Thereafter, the following resolutions were passed:

*Sole resolution*

The sole shareholder resolves to increase the issued share capital of the Company and to issue ordinary shares as set forth below.

The sole shareholder resolves to convert one million three hundred three thousand eight hundred seventy-five (1,303,875) convertible claims into one million three hundred three thousand eight hundred seventy-five (1,303,875) ordinary shares for a total subscription and issue price of thirty-two million five hundred ninety-six thousand eight hundred seventy-five Euro (EUR 32,596,875) and resolves to issue one million three hundred three thousand eight hundred seventy-five (1,303,875) shares.

The sole shareholder acknowledged and approved that the conversion of the convertible claims constitutes full payment of the subscription price of the shares.

As a result the sole shareholder resolves to increase the issued share capital by thirty-two million five hundred ninety-six thousand eight hundred seventy-five Euro (EUR 32,596,875) to thirty-three million ninety-six thousand eight hundred seventy-five Euro (EUR 33,096,875) represented by one million three hundred twenty-three thousand eight hundred seventy-five (1,323,875) shares.

Evidence of the conversion and hence full payment of the subscription price was shown to the undersigned notary.

The sole shareholder resolves to allocate an amount of thirty-two million five hundred ninety-six thousand eight hundred seventy-five Euro (EUR 32,596,875) being equal to the aggregate nominal value of the Shares so issued to the issued share capital.

The sole shareholder resolves to amend Article 5 of the articles of association to read as follows:

« **Art. 5. Corporate Capital.** The Company has an issued and subscribed fully paid-up capital of thirty-three million ninety-six thousand eight hundred seventy-five Euro (EUR 33,096,875) represented by one million three hundred twenty-three thousand eight hundred seventy-five (1,323,875) shares each with a nominal value of twenty-five Euro (€25). The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.»

There being no further items on the agenda, the meeting was thereupon closed.

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present extraordinary general meeting are estimated at EUR 7,500.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le trentième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A comparu:**

DHC LUXEMBOURG IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée sous le numéro RCS Luxembourg B 121.012, représentée par Me Namik Ramic, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 30 septembre 2013, étant l'associé unique de et détenant l'intégralité des vingt mille (20.000) parts sociales émises de «HellermannTyton S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.121 et constituée le 13 octobre 2006 suivant acte reçu du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 78 du 30 janvier 2007.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 13 mars 2013 suivant acte reçu de Me Henri Hellinckx, précité, publié au Mémorial numéro 1188 du 21 mai 2013.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

A. L'associé unique détient l'intégralité des parts sociales émises de la Société, de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour.

B. Les points sur lesquels des résolutions doivent être adoptées sont les suivants:

Augmentation du capital social émis de la Société par l'émission d'un million trois cent trois mille huit cent soixante-quinze (1.303.875) parts sociales ordinaires pour un prix de souscription de vingt-cinq euros (25 EUR) par part sociale ordinaire (soit un prix total de souscription de trente-deux millions cinq cent quatre-vingt-seize mille huit cent soixante-quinze euros (32.596.875 EUR) à la conversion de créances convertibles à un taux de conversion d'un à un, reconnaissance du paiement du prix total de souscription de toutes les nouvelles parts sociales par la conversion de créances convertibles, affectation d'un montant égal à la valeur nominale globale des parts sociales ainsi émises au capital social émis; modification en conséquence de l'article 5.

À la suite de quoi, les résolutions suivantes ont été adoptées:

#### *Résolution unique*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social émis de la Société et d'émettre des parts sociales ordinaires tel qu'énoncé ci-dessous.

L'associé unique décide de convertir un million trois cent trois mille huit cent soixante-quinze (1.303.875) créances convertibles en un million trois cent trois mille huit cent soixante-quinze (1.303.875) parts sociales ordinaires pour un prix total de souscription et d'émission de trente-deux millions cinq cent quatre-vingt-seize mille huit cent soixante-quinze euros (32.596.875 EUR) et il décide d'émettre un million trois cent trois mille huit cent soixante-quinze (1.303.875) parts sociales.

L'associé unique a acquiescé et approuvé que la conversion des créances convertibles constitue le paiement intégral du prix de souscription des parts sociales.

Par conséquent, l'associé unique décide d'augmenter le capital social émis de trente-deux millions cinq cent quatre-vingt-seize mille huit cent soixante-quinze euros (32.596.875 EUR) pour l'établir à trente-trois millions quatre-vingt-seize mille huit cent soixante-quinze euros (33.096.875 EUR) représenté par un million trois cent vingt-trois mille huit cent soixante-quinze (1.323.875) parts sociales.

Preuve de la conversion et donc du paiement intégral du prix de souscription a été montrée au notaire soussigné.

L'associé unique décide d'affecter un montant de trente-deux millions cinq cent quatre-vingt-seize mille huit cent soixante-quinze euros (32.596.875 EUR) équivalant à la valeur nominale globale des parts sociales ainsi émises au capital social émis.

L'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** La Société a un capital social émis et entièrement libéré de trente-trois millions quatre-vingt-seize mille huit cent soixante-quinze euros (33.096.875 EUR) représenté par un million trois cent vingt-trois mille huit cent soixante-quinze (1.323.875) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 €) chacune. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification de ces statuts.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

#### Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de la présente assemblée générale extraordinaire sont estimés à EUR 7.500,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande des mêmes personnes comparantes, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, le mandataire de la partie comparante et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: N. RAMIC et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 octobre 2013. Relation: LAC/2013/44640. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Référence de publication: 2013142821/135.

(130174018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

### **HellermannTyton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 33.096.875,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.121.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Référence de publication: 2013142822/11.

(130174314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

**ITES, IT Expertise and Solutions, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8362 Grass, 6, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 156.183.

---

*Extrait des résolutions*

Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société en date du 02 janvier 2013:

- L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante:

6, rue des Champs, L-8362 Grass.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR EXTRAIT CONFORME

Mickaël Henry

Gérant

Référence de publication: 2013142851/16.

(130174544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

---

**Holdco 1 Citygate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 180.099.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Référence de publication: 2013142825/10.

(130174318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

---

**Home Group Europe, Société Anonyme.**

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 131.756.

---

*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire  
tenue à Steinsel le vendredi 3 mai 2013 à 14 heures*

Présents:

M. Henri de Crouy-Chanel, Président

M. Alexandre Marguet, Scrutateur

Mme Claudine Denis-Kaminski, Secrétaire

*Troisième résolution:*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ont été reconduits pour une nouvelle période d'un an.

*Administrateurs:*

Mme Lorraine McMahon et MM. Henri De Crouy-Chanel et Alexandre Marguet

*Commissaire aux comptes:*

Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable (en abrégé CLERC)

Cette résolution est mise au vote et recueille l'unanimité.

Référence de publication: 2013142826/21.

(130174210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

---

**Hubertus Tours GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 2, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 171.860.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013142827/10.

(130174285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

---

**Finviande S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 25.194.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013142783/13.

(130174240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

---

**Guineu Immoles Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 49.218.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 octobre 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013142820/11.

(130174343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

---

**Hemlock (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 106.477.

EXTRAIT

En date du 4 octobre 2013, le conseil de gérance a pris bonne note de la nouvelle adresse professionnelle de Monsieur Tomas Lichy, gérant, soit au 2-4 rue Beck à 1222 Luxembourg.

Référence de publication: 2013142823/11.

(130174021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

---

**Golami Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 180.714.

STATUTS

L'an deux mille treize, le trente septembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Charles GOTLIB, demeurant à 74 Beukenlaan, B-2020 Anvers.
- 2.- Monsieur Marcel GOTLIB, demeurant à Yismah Meleh 8, 94121 Jérusalem, Israël.
- 3.- Madame Batya GOTLIB, demeurant à 15 Hidelman, Petach Tickva, Israël, ici représentée par Monsieur Charles GOTLIB, comparant sub 1.-, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.
- 4.- Monsieur William GOTLIB, demeurant à 259 Mechelsesteenweg, B-2018 Anvers, ici représenté par Monsieur Marcel GOTLIB, comparant sub 2.-, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée «ne varietur» par le

mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui. Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer (la «Société»).

## STATUTS

### **Titre I<sup>er</sup> - Dénomination, Siège, Objet, Durée**

#### **1. Forme, Dénomination.**

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»)) et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination "GOLAMI EUROPE S.A.".

#### **2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

#### **3. Objet.**

3.1. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

3.2. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

4. **Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

### **Titre II - Capital**

#### **5. Capital social.**

5.1. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000.- (trente et un mille Euros), divisé en 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix Euros) chacune.

5.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

6. **Nature des actions.** Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

7. **Versements.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le conseil d'administration déterminera de temps à autres. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

### **Titre III - Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaires aux comptes**

#### **8. Conseil d'administration.**

8.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

8.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration consistant soit en un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire ou par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

8.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

8.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

### **9. Réunions du conseil d'administration.**

9.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

9.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

9.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

9.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

9.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

9.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

9.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

9.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

9.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

### **10. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.**

10.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

### **11. Délégation de pouvoirs.**

11.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

11.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

**12. Représentation de la société.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

### **13. Commissaire aux comptes.**

13.1 La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique.

## **Titre V - Assemblée générale des actionnaires**

### **14. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.**

14.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

14.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

14.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

14.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

14.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

14.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

14.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

14.8 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

**15. Lieu et Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le troisième jeudi du mois de décembre à 11.00 heures.

**16. Autres assemblées générales.** Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**17. Votes.** Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

## **Titre VI - Année sociale, Répartition des Bénéfices**

### **18. Année sociale.**

18.1 L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de l'année suivante.

18.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

### **19. Répartition des Bénéfices.**

19.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

19.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

19.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

## **Titre VII - Dissolution, Liquidation**

### **20. Dissolution, Liquidation.**

20.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

20.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

20.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

### Titre VIII - Loi applicable

**21. Loi applicable.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 30 juin 2014.

La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2014.

#### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 3.100 (trois mille cent) actions comme suit:

M. Charles GOTLIB .....	775 actions
M. Marcel GOTLIB .....	775 actions
Mme Batyia GOTLIB .....	775 actions
M William GOTLIB .....	775 actions
Total: .....	3.100 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à mille cinq cents Euros.

#### *Première assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au L-1724 Luxembourg, 9B, Boulevard du Prince Henri.
2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateurs pour une durée de six ans:
  - a) Monsieur Fons MANGEN, Réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck.
  - b) Monsieur Jean-Hugues ANTOINE, comptable, demeurant à Izel (Belgique).
  - c) Madame Carine REUTER-BONERT, employée privée, demeurant à Fennange.

3. Est nommé commissaire aux comptes pour la même durée:

La société RAMLUX S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, Boulevard du Prince Henri.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture, les comparants, connus par le notaire par leurs nom, prénom, état civil et résidence, ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. GOTLIB, M. GOTLIB, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 octobre 2013. Relation: LAC/2013/44682. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Référence de publication: 2013142809/222.

(130173963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

#### **Husting et Reiser S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8509 Redange-sur-Attert, 13, rue d'Eil.

R.C.S. Luxembourg B 102.082.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013142828/10.

(130174268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

---

**Property Trust Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 783.875,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 109.812.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 11 octobre 2013*

AXA Property Trust Limited, associé unique de la Société:

1. a accepté la démission de M. Alphons SPANINKS de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet immédiat;
2. a décidé de nommer Mme Nadine PEREIRA, née le 27 septembre 1967 à Longwy, France, et demeurant professionnellement au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Property Trust Luxembourg 1, S.à r.l.*

Référence de publication: 2013143002/16.

(130174186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

---

**Project Bird Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 11.712.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 136.529.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 2 octobre 2013*

L'associé unique a pris acte de la démission de Monsieur Sushil BHATTER de son mandat de gérant au pouvoir de signature A avec effet au 02 octobre 2013 et de la démission de Monsieur Meghadri Kumar CHATTOPADHYAYA de son mandat de gérant au pouvoir de signature B avec effet au 02 octobre 2013.

L'associé unique a décidé de nommer comme nouveau gérant avec pouvoir de signature A, Mme Shradha BINANI, née le 19 septembre 1987, à Londres résidant au Ratnam Sasoon Est, Little Gibbs Road, Malbar Hill 6, 5<sup>th</sup> Floor, R.9&10, Mumbai Inde, avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

L'associé unique a décidé de nommer comme nouveau gérant avec pouvoir de signature B, Mr Sanjeev P. THOMAS, né le 23 août 1959, à Perumbavoor, Kerala, Inde, résidant au TC 4/2390 (1), Kuravankonam, Trivandrum Kerala, Inde, avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Le conseil de gérance se compose maintenant comme suit:

*Gérant de catégorie A:*

M. Aidan FOLEY;

M. Sunil SETHY;

Mme Shradha BINANI.

*Gérant de catégorie B:*

M. Pierre METZLER;

M. Paul B.W.L. LAMBERTS;

M. Sanjeev P. THOMAS.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013142999/28.

(130174129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

---

**European Retail Asset Management (ERAM) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 103.456.

—  
*Extrait des résolutions de l'actionnaire unique*

Il résulte d'une résolution de l'actionnaire unique de la Société prise en date du 29 avril 2013 de renouveler le mandat du réviseur d'entreprise agréé de la Société, Mazars Luxembourg, une société anonyme de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B-159.962, jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2012.

A titre informatif, veuillez noter que Messieurs Ely Michel Ruimy et Franck Ruimy, gérants de la Société, résident désormais professionnellement au 49 Grosvenor Street, W1K 3HP Londres, Grande Bretagne.

**Traduction pour les besoins de l'enregistrement**

It follows from a resolution of the sole shareholder of the Company dated 29 April 2013 that Mazars Luxembourg, a public limited liability company (société anonyme), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B-159.962, has been renewed in its mandate as external auditor ("réviseur d'entreprise agréé") of the Company until the general meeting approving the annual accounts as of 31 December 2012.

For your information, please note that Mr. Ely Michel Ruimy and Mr. Franck Ruimy, managers of the Company, now reside professionally at 49 Grosvenor Street, W1K 3HP London, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013143396/26.

(130175597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

---

**Bio Batteries Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3480 Dudelange, 24, rue Gaffelt.

R.C.S. Luxembourg B 180.817.

—  
STATUTS

L'an deux mille treize,

Le treize septembre,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- Monsieur Philippe MALIGOI, gérant de société, né le 19 mars 1961 à Moyeuvre-Grande (France), demeurant à F-57140 Norroy-Le-Veneur, 24 rue du Godier,

2.- Madame Michèle CADONA, employée privée, née le 28 avril 1963 à Joeuf (France), demeurant à F-57140 Norroy-Le-Veneur, 24 rue du Godier,

3.- Monsieur Florent MALIGOI, étudiant, né le 30 janvier 1997 à Metz (France), demeurant à F-57140 Norroy-Le-Veneur, 24 rue du Godier,

représenté par ses deux parents Monsieur Philippe MALIGOI et Madame Michèle CADONA, prénommés,

4.- Madame Océane MALIGOI, étudiante, née le 24 juin 1993 à Woippy (France), demeurant à F-57140 Norroy-Le-Veneur, 24 rue du Godier,

représentée par Monsieur Philippe MALIGOI, prénommé

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 26 août 2013,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, la commercialisation sous quelque forme que ce soit, de produits chimiques, de produits bio, de produits à base de bactéries et accessoirement des produits phytosanitaires.

La société a encore pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La société prend la dénomination sociale de "BIO BACTERIES LUX S.à r.l." société à responsabilité limitée.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Dudelange. Il pourra être transféré en tout autre lieu par décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Philippe MALIGOI, prénommé, vingt-quatre parts sociales . . . . .	24
2.- Madame Michèle CADONA, prénommée, vingt-six parts sociales . . . . .	26
3.- Monsieur Florent MALIGOI, prénommée, vingt-cinq parts sociales . . . . .	25
4.- Madame Océane MALIGOI, prénommée, vingt-cinq parts sociales . . . . .	25
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commencera le jour de la constitution et finira le trente-et-un décembre deux mille treize.

**Art. 14.** Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

137030

*Remarque*

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,00).

*Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Philippe MALIGOI, prénommé.

La société se trouve valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant unique.

- 3.- L'adresse de la société sera la suivante:

L-3480 Dudelange, 24 rue Gaffelt.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. MALIGOI, M. CADONA, E. SCHLESSER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 septembre 2013. Relation: LAC / 2013 / 42202. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.*

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Référence de publication: 2013144001/108.

(130176374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

**Sequoia S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 156.500,00.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 135.203.

—  
**DISSOLUTION**

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND THREE

ON THE THIRTIETH DAY OF SEPTEMBER

Before us Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert.

There appeared:

CORNIER Luxembourg S.à r.l., a company having its registered office at 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg (RCS Luxembourg B 137.743),

hereinafter called "the appearer" or "sole shareholder",

duly represented by Mrs Jessy BOUCHE, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on September 24<sup>th</sup> 2013

which proxy, signed ne varietur by the person appearing and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

Such appearer, represented as indicated, has requested the undersigned notary to state:

1. The company "SEQUOIA S.A.R.L." ("the Company"), with registered office at L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès, R.C.S. Luxembourg B 135 203, was incorporated pursuant to a deed of Maître Roger Arrensdorff, notary residing then in Mondorf-les-Bains, on 21 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no 329 of 8 February 2008. The articles have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, on 28 April 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no 1785 of 5 August 2011.

2. That the Company's capital is fixed one hundred fifty six thousand five hundred euros (EUR 156,500.-) divided into one thousand two hundred fifty two (1,252) shares with a par value of one hundred and twenty five Euros (EUR 125.-) per share, all fully paid-up.

3. That the appearer is the sole shareholder of the said Company, and has acquired all the shares of the Company.

4. That the appearer, as sole shareholder in an extraordinary general meeting, hereby expressly declares that it is proceeding to the early winding up of the Company with immediate effect since the Company has ceased all its activities;

5. That the appearer acting as sole shareholder of the Company has appointed itself as liquidator of the Company, and has issued as such its report that will remain attached hereto. It also declares that:

- all liabilities of the Company either known have been paid or provisioned.
- it has realised, collected, and will take over all the assets of the Company,
- all the liabilities of the Company against third parties have been either fully paid off or duly provisioned for,
- it is responsible for all possible liabilities of the Company whether presently unknown and not yet paid at the date hereof, and the related payment thereof as the case may be as a consequence that all possible liabilities of the Company are to be regarded as have been duly settled at the date hereof, and
- the possible remaining asset will be allocated and distributed to the sole shareholder;

6. The liquidator's statements have been checked by CHESTER & JONES S.à r.l., having its registered office at L-1711 Luxembourg, 14, rue Bernard Haal, R.C.S. Luxembourg B 120602, appointed as "commissaire à la liquidation" by the sole shareholder, and has confirmed the accuracy of the liquidator's report;

7. That the appearer grants full and entire discharge to all the managers of the Company in respect of their offices;

8. That the appearer grants full and entire discharge to the liquidator of the Company and the "commissaire à la liquidation" in respect of their offices;

9. The appearer declares that the liquidation of Company is to be regarded as being completed and closed;

10. That the appearer appoints Dandois&Meynial law firm as duly authorized agent to execute all transactions likely to be performed by the Company once its liquidation is completed; and

11. The documents of the Company will be kept during five (5) years at the former registered office of the Company located at 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg.

12. That the shareholders register has been cancelled in the presence of the undersigned notary.

The undersigned notary who knows the English language, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of divergences between the English and French text, the English version will be binding.

#### *Estimate of costs*

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, is estimated to be approximately EUR 1.200.-.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte**

L'AN DEUX MILLE TREIZE

LE TRENTE SEPTEMBRE

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

CORNIER Luxembourg S.à r.l., une société ayant son siège social au 23, rue Jean Jaurès, à L-1836 Luxembourg (RCS Luxembourg B 137.743),

ci-après dénommée "la comparante" ou "l'associé unique"

représentée par Madame Jessy BOUCHE, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privée, donnée le 24 septembre 2013,

laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

1. La société à responsabilité limitée "SEQUOIA S.A.R.L.", société à responsabilité limitée, ci-après dénommée "la Société", ayant son siège social au 23, rue Jean Jaurès, à L-1836 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B sous le numéro 135 203, a été constituée suivant acte reçu par Maître Roger Arrensdorff, notaire alors de résidence à Mondorf-les-Bains, le 21 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no 329 du 8 février 2008. Les statuts ont

été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, le 28 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no 1785 du 5 août 2011.

2. Que le capital social est fixé à cent cinquante-six mille cinq cents euros (156.500,- EUR), représenté par mille deux cent cinquante-deux (1.252,-) parts sociales avec une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) par part sociale, toutes entièrement libérées.

3. Que la comparante est la seule propriétaire de la totalité des parts sociales de la prédite Société et a acquis successivement l'intégralité desdites parts sociales.

4. Que l'activité de la Société ayant cessé, l'associé unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme associé unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5. Que la comparante, par décision prise en sa qualité d'associé unique de la Société se désigne comme liquidateur de la Société, et en cette qualité a rédigé son rapport de liquidation, lequel reste annexé au présent acte. L'associé unique tel que représenté déclare que:

- tout le passif de la Société connu a été payé ou provisionné,
- qu'il a réalisé, reçu et repris tous les actifs de la Société,
- que tous les passifs de ladite Société envers des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés,
- que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel, et qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé à la date de ce jour, et
- que l'actif éventuel restant sera attribué à l'associé unique.

6. Les déclarations du liquidateur ont été vérifiées par la société CHESTER & JONES S.à r.l., ayant son siège social à L-1711, 14, rue Bernard Haal, R.C.S. Luxembourg B 120 602, désignée comme «commissaire à la liquidation» par l'associé unique de la Société, lequel confirme l'exactitude du rapport du liquidateur.

7. Que le comparant accorde décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

8. Que le comparant accorde décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

9. Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme réalisée et clôturée.

10. Que l'Etude Dandois & Meynial est désignée comme mandataire spécial pour l'exécution de toute opération susceptible d'être accomplie une fois la Société liquidée.

11. Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans auprès de l'ancien siège social de la Société au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg.

12. Que le registre d'associés a été annulé en présence du notaire instrumentaire.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

#### Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes sont estimés à EUR 1.200.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. BOUCHE, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 02 octobre 2013. Relation: RED/2013/1608. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 08 octobre 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013141546/128.

(130172431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

**Xgnum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 180.519.

—  
*Extrait des résolutions adoptées en date du 27 septembre 2013, lors de la réunion du Conseil de Gérance de la Société XGNUM S.à r.l.*

Le gérant unique décide de transférer le siège social de la société du 11, Rue Chingiz T. Aitmatov L-1161 Luxembourg au 68, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

XGNUM S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013141651/15.

(130172181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

**Diajewel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 76.368.

—  
Les représentants permanents des administrateurs suivants de la société ont changé comme suit:

- Fides (Luxembourg) S.A., société anonyme, avec siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 41469 avec le Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, a pour représentant permanent Monsieur Jorge Perez Lozano, né le 17 août 1973 à Mannheim, Allemagne, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Mutua (Luxembourg) S.A., société anonyme, avec siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 41471 avec le Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, a pour représentant permanent Monsieur Patrick L.C. van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen, Pays Bas, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Administrateur délégué

Référence de publication: 2013141923/19.

(130172942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

**Eckmul, Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-2630 Luxembourg, 148, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 132.412.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/10/2013.

G.T. Experts Comptables Sarl

Luxembourg

Référence de publication: 2013141943/12.

(130173503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

**Entreprise Kuhn, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1113 Luxembourg, rue John L. Macadam.

R.C.S. Luxembourg B 15.458.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/10/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013141937/12.

(130173537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

**Enterprise Systems Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 175.518.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 10 octobre 2013.

Référence de publication: 2013141936/10.

(130173865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

**Pala HoldCo (Luxembourg) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.646.903,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 142.243.

In the year two thousand and thirteen, on the seventh day of the month of October.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared

Me Alexandre Pel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy (which shall stay attached to this deed to be submitted together to the registration formalities) granted on behalf of Pala Investments Limited, a company incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at 12 Castle Street, St Helier, Jersey JE2 3RT and registered with the Jersey Financial Services Commission under number 94738, being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Pala HoldCo (Luxembourg) II S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 46A, Avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated by deed of Me Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg on 30 September 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2611 of 25 October 2008, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés (the "RCS") under number B 142243 and having a share capital of twenty-eight million eight hundred and sixty-five thousand eight hundred and seventy-two Euro (€ 28,865,872) whose articles of association have been amended for the last time on 20 April 2012 by deed of Me Blanche Moutrier, notary, residing in Esch-sur-Alzette and published in the Mémorial number 1354 of 31 May 2012.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. The Sole Shareholder holds all the twenty-eight million eight hundred and sixty-five thousand eight hundred and seventy-two (28,865,872) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Reduction of the issued share capital of the Company from twenty-eight million eight hundred and sixty-five thousand eight hundred and seventy-two Euro (€ 28,865,872), by an amount of three million two hundred and eighteen thousand nine hundred and sixty-nine Euro (€ 3,218,969), to twenty-five million six hundred and forty-six thousand nine hundred and three Euro (€ 25,646,903), by means of the repurchase of a total of three million two hundred and eighteen thousand nine hundred and sixty-nine (3,218,969) shares with a nominal value of one Euro (€1) each from the Sole Shareholder; and subsequent cancellation of three million two hundred and eighteen thousand nine hundred and sixty-nine (3,218,969) shares with a nominal value of one Euro (€1) each at an aggregate repurchase price of 1 Euro (€ 1), and payment of such repurchase price to the Sole Shareholder;

B. Consequential amendment of article 8 of the articles of association of the Company as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at twenty-five million six hundred and forty-six thousand nine hundred and three Euro (€ 25,646,903), represented by twenty-five million six hundred and forty-six thousand nine hundred and three (25,646,903) shares with a nominal value of one Euro (€ 1) each."

After due consideration of the agenda above, the Sole Shareholder took the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved to approve the reduction of the issued share capital of the Company from twenty-eight million eight hundred and sixty-five thousand eight hundred and seventy-two Euro (€ 28,865,872), by an amount of three million two hundred and eighteen thousand nine hundred and sixty-nine Euro (€ 3,218,969), to twenty-five million six

hundred and forty-six thousand nine hundred and three Euro (€ 25,646,903), by means of the repurchase of a total of three million two hundred and eighteen thousand nine hundred and sixty-nine (3,218,969) shares with a nominal value of one Euro (€1) each from the Sole Shareholder; and subsequently to approve the cancellation of three million two hundred and eighteen thousand nine hundred and sixty-nine (3,218,969) shares held by the Sole Shareholder. The Sole Shareholder resolved to approve the repayment of the three million two hundred and eighteen thousand nine hundred and sixty-nine (3,218,969) shares and the payment of the repurchase price being an amount of three million two hundred and eighteen thousand nine hundred and sixty-nine Euro (€ 3,218,969) to the Sole Shareholder.

#### *Second resolution*

As a result of the preceding reduction of the share capital of the Company, it is resolved to amend article 8 of the articles of association of the Company as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at twenty-five million six hundred and forty-six thousand nine hundred and three Euro (€ 25,646,903), represented by twenty-five million six hundred and forty-six thousand nine hundred and three (25,646,903) shares with a nominal value of one Euro (€ 1) each."

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its decrease of share capital are estimated at € 1,500.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le septième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Maître Alexandre Pel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration (laquelle restera annexée au présent acte afin d'être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement) octroyée pour le compte de Pala Investments Limited, une société constituée en vertu des lois de Jersey, ayant son siège social au 12 Castle Street, St Helier, Jersey JE2 3RT et immatriculée auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 94738, étant l'associé unique Associé Unique») de Pala HoldCo (Luxembourg) II S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 46A, Avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée le 30 septembre 2008 suivant acte reçu de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2611 du 25 octobre 2008, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés (le «RCS») sous le numéro B 142243 et ayant un capital social de vingt-huit millions huit cent soixante-cinq mille huit cent soixante-douze euros (28.865.872 €) dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 20 avril 2012 suivant acte reçu de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette et publié au Mémorial numéro 1354 du 31 mai 2012.

Le mandataire a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'Associé Unique détient la totalité des vingt-huit millions huit cent soixante-cinq mille huit cent soixante-douze (28.865.872) parts sociales émises dans la Société, de sorte que des décisions peuvent être prises valablement sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être adoptées sont les suivants:

A. Réduction du capital social émis de la Société d'un montant de trois millions deux cent dix-huit mille neuf cent soixante-neuf euros (3.218.969 €) afin de le porter de son montant actuel de vingt-huit millions huit cent soixante-cinq mille huit cent soixante-douze euros (28.865.872 €) à vingt-cinq millions six cent quarante-six mille neuf cent trois euros (25.646.903 €), par le biais du rachat d'un total de trois millions deux cent dix-huit mille neuf cent soixante-neuf (3.218.969) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 €) chacune de l'Associé Unique; et annulation subséquente de trois millions deux cent dix-huit mille neuf cent soixante-neuf (3.218.969) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 €) chacune pour un prix total de rachat de trois millions deux cent dix-huit mille neuf cent soixante-neuf euros (3.218.969 €), et paiement de ce prix de rachat à l'Associé Unique;

B. Modification en conséquence de l'article 8 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq millions six cent quarante-six mille neuf cent trois euros (25.646.903 €), représenté par vingt-cinq millions six cent quarante-six mille neuf cent trois (25.646.903) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 €) chacune.»

Après avoir dûment examiné l'ordre du jour ci-dessus, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique a décidé d'approuver la réduction du capital social émis de la Société d'un montant de trois millions deux cent dix-huit mille neuf cent soixante-neuf euros (3.218.969 €) afin de le porter de son montant actuel de vingt-huit millions huit cent soixante-cinq mille huit cent soixante-douze euros (28.865.872 €) à vingt-cinq millions six cent quarante-six mille neuf cent trois euros (25.646.903 €), par le biais du rachat d'un total de trois millions deux cent dix-huit mille neuf cent soixante-neuf (3.218.969) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 €) chacune de l'Associé Unique; et ensuite d'approuver l'annulation de trois millions deux cent dix-huit mille neuf cent soixante-neuf (3.218.969) parts sociales détenues par l'Associé Unique. L'Associé Unique a décidé d'approuver le remboursement des trois millions deux cent dix-huit mille neuf cent soixante-neuf (3.218.969) parts sociales ainsi que le paiement du prix de rachat, soit un montant de trois millions deux cent dix-huit mille neuf cent soixante-neuf euros (3.218.969 €) à l'Associé Unique.

*Seconde résolution*

En raison de la réduction ci-dessus du capital social de la Société, il a été décidé de modifier l'article 8 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 8.** Le capital de la Société est fixé à vingt-cinq millions six cent quarante-six mille neuf cent trois euros (25.646.903 €), représenté par vingt-cinq millions six cent quarante-six mille neuf cent trois (25.646.903) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 €) chacune.»

*Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, sont estimés à € 1.500,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, la partie comparante et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: PEL, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09/10/2013. Relation: EAC/2013/13093. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 10 octobre 2013.

Référence de publication: 2013142325/128.

(130173701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

**Permotio International Learning S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 180.104.

*Extrait des résolutions de l'associé unique du 9 octobre 2013*

En date du 9 octobre 2013, l'associé unique de la société a décidé de nommer ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B103.336 avec un capital social de 12.500 EUR et ayant son siège social au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant, et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la société se compose désormais comme suit:

- Monsieur Sérgio Raposo
- Monsieur Roland Roffler
- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013142328/21.

(130173607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

**Parque Principado S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 180.448.

Les statuts coordonnés au 2 octobre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch  
Notaire

Référence de publication: 2013142327/11.

(130173425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

**P.C.I. Services S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 84.447.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013142322/10.

(130173613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

**Passion Pneu Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8008 Strassen, 18, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 101.429.

Il résulte d'une réunion du conseil d'administration réuni le 09 octobre 2013 qu'il est apporté une précision au RCSL  
quant au code postal de la société PASSION PNEU EUROPE SA: L-8008 Strassen au lieu de L-8005 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eric VISEE  
Administrateur délégué

Référence de publication: 2013142353/12.

(130173723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

**Otolux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3501 Dudelange, 35, rue Aloyse Kayser.  
R.C.S. Luxembourg B 180.679.

STATUTS

L'an deux mille treize, le premier octobre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Ozbay GÖKKAYA, né à Ortakoy (Turquie), le 1<sup>er</sup> janvier 1983, demeurant à F-57070 Metz, 22, rue de Bearn,

Ici représenté par Madame Rika Mamdy, demeurant professionnellement à Luxembourg,

En vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de OTOLUX S.A.

Le siège social est établi à Dudelange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège

social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet l'achat, la vente et le négoce de véhicules automobiles et toutes prestations de services en matière de développement commercial pour des sociétés tiers.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à EUR 31.000.- (trente-et-un mille euros), divisé en 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société n'a qu'un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration désigne son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion est conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire ayant pour effet de pouvoir identifier les participants. Ces moyens de communication doivent satisfaire aux caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion et sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par ces moyens de télécommunication est réputée avoir été tenue au siège social.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales, la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion peut être déléguée à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs pouvoirs seront arrêtés par le Conseil d'administration. La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Exceptionnellement, le premier administrateur-délégué sera nommé par la première assemblée générale extraordinaire suivant la constitution.

La société sera engagée soit par la signature collective de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle de toute personne à qui de pareils pouvoirs auront été délégués par le Conseil d'admini-

nistration. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième jeudi du mois de mai à 14.30 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires;*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, l'actionnaire unique déclare souscrire les trois cent dix (310) actions.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 31.000.- (trente-et-un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par les articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Estimation des Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.200.-

#### *Résolutions de l'actionnaire unique*

Et à l'instant le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - Monsieur Ozbay GÖKKAYA, né à Ortakoy (Turquie), le 1<sup>er</sup> janvier 1983, demeurant à F-57070 Metz, 22, rue de Bearn,
  - Monsieur Elhadj TAHRAOUI, né à Metz (France), le 19 août 1981, demeurant à F-57000 Metz, 64, rue Saint Bernard,
  - Monsieur Olivier SAVARD, né à Metz (France), le 4 juin 1973, demeurant à 9, avenue Jean Jaurès, F-57255 Ste Marie aux Chênes.
3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:  
FIDUSEVE S.A., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach, RCS Luxembourg B 82.421.
4. Conformément à l'article 5 des statuts, l'assemblée nomme Monsieur Ozbay GÖKKAYA, prénommé, en qualité d'administrateur-délégué à la gestion journalière des affaires de la société ainsi que sa représentation en ce qui concerne cette gestion.
5. Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

5. Le siège social est fixé au 35, rue Aloyse Kayser, L-3501 Dudelange.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. MAMDY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 octobre 2013. Relation: LAC/2013/44658. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Référence de publication: 2013142321/137.

(130173011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

---

**ProLogis UK Developments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 96.951.

—  
*Rectificatif du dépôt L130054311 du 05/04/2013*

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013142345/10.

(130173869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

---

**Public Communications S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 162.890.

—  
Par résolutions signées en date du 18 juillet 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Fanny Him, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat.

2. Nomination de Gaël Sausy, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Référence de publication: 2013142346/15.

(130173294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

---

**Pallierter SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 36.830.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013142348/9.

(130172919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

---

**Pictet Sicav II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 108.950.

—  
M. Christoph Schweizer démissionne en date du 30 septembre 2013.

Référence de publication: 2013142362/8.

(130173112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

---